AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1906
FR0000121147-FS0952

13 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 3 novembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir, indirectement, 10 034 182 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions FORVIA hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 204 481 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 454 481 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

- 1 750 000 actions FORVIA résultant de la détention de 4 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 18 décembre 2026, à des prix compris entre 12,00 € et 28,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 082 427 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 2 081 516 actions FORVIA résultant de la détention de 48 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 24 novembre 2025 et le 24 septembre 2035 ; et

- 911 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,48 € et 5,86 €.

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 852 069 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.